

DOSSIER DE DEMANDE DE PRELEVEMENT D'ESPECES D'OISEAUX PROTEGES AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND / AUVERGNE

ANNEE 2015/2016

1. ORGANISATION DE LA PREVENTION DE LA LUTTE ANIMALIERE SUR L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE

Le Service de Prévention du Péril Animalier (SPPA) sur l'aéroport de Clermont-Ferrand / Auvergne est assuré par le Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) et est régi par l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ainsi que le décret du 25 mars 2007 relatif aux normes applicables au SSLIA. L'arrêté préfectoral n° 09/03158 du 25 novembre 2009 définit le caractère occasionnel du péril animalier sur l'aéroport de Clermont-Ferrand / Auvergne. La tutelle de ce service est assurée par le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC).

2. Analyse ornithologique locale

A. Espèces d'oiseaux présents sur l'aéroport et aux alentours

- ⇒ Alouette des champs (toute l'année mais en bande en hiver),
- ⇒ Bergeronnette printanière (avril à octobre),
- ⇒ Busard cendré (avril à septembre),
- ⇒ Buse variable (toute l'année),
- ⇒ Bruant proyer (toute l'année),
- ⇒ Canard colvert (toute l'année),
- ⇒ Choucas des tours (toute l'année),
- ⇒ Corbeau freux (toute l'année),
- ⇒ Corneille noire (toute l'année),
- ⇒ Epervier d'Europe (toute l'année),

- ⇒ Etourneau sansonnet (toute l'année mais en bande en hiver),
- ⇒ Faucon crécerelle (toute l'année),
- ⇒ Faucon émerillon (octobre à mars),
- ⇒ Faucon hobereau (avril à septembre),
- ⇒ Grande Aigrette (novembre à mars),
- ⇒ Grand Cormoran (septembre à avril),
- ⇒ Héron cendré (toute l'année),
- ⇒ Hirondelle rustique (mars à septembre),
- ⇒ Martin pêcheur (toute l'année),
- ⇒ Martinet noir (juin à août),
- ⇒ Milan noir (mars à août),
- ⇒ Milan royal (toute l'année mais rare),
- ⇒ Moineau domestique (toute l'année),
- ⇒ Mouette rieuse (toute l'année),
- ⇒ Œdicnème criard (mars à octobre),
- ⇒ Pie bavarde (toute l'année),
- ⇒ Pie-grièche écorcheur (mai à septembre),
- ⇒ Pigeon ramier (toute l'année en bande en hiver),
- ⇒ Pigeon domestique (toute l'année),
- ⇒ Poule d'eau (toute l'année),
- ⇒ Rousserolle effarvate (mai à septembre),
- ⇒ Tarier des prés (avril à septembre),
- ⇒ Tourterelle des bois (avril à septembre),
- ⇒ Tourterelle turque (toute l'année),

- ⇒ Traquet motteux (printemps et automne),
- ⇒ Vanneau huppé (novembre à mars en bande).

B. Relevé de collision

Vingt collisions d'animaux toutes espèces confondues ont été recensées sur l'aéroport durant l'année 2014. Ces 20 collisions ont données lieu à la récupération de 21 cadavres. Ces collisions entre aéronefs et les espèces d'animaux sont encore trop importantes et n'ont par chance causé que des incidents mineurs.

C. Prélèvements d'animaux

Depuis le 01 juillet 2014, 18 animaux de toutes sortes (vanneaux, pigeons, étourneaux, lapins, lièvres, renards) ont été abattus par les agents chargés de la lutte animalière.

Concernant les oiseaux protégés, 5 buses variables, 2 faucons Crécerelles, 1 Milans noirs et 1 héron cendré ont été prélevés.

3. Mesures préventives

De avril 2014 jusqu'à avril 2015, une étude faunistique a été réalisé par la société AlterEco en collaboration avec le GMA et la LPO. Suite aux conclusions de celle-ci, des actions correctives ont été mises en place. Afin de voir si ces actions sont efficaces, l'étude a été reconduite par l'aéroport pour une année.

Depuis l'année 2014, seul la culture du blé est faite sur l'aéroport.

Les mesures de l'année précédente ont été reconduites :

- ⇒ Dans la bande aménagée, 1 ou 2 fauchages par an selon les années sont effectués jusqu'au 15 septembre, date à laquelle il n'est plus fait de fauchage afin d'obtenir un couvert végétal conforme aux recommandations OACI (entre 20 et 50 cm).
- ⇒ Pour la bande dégagée, le plan d'assolement est soumis au STAC afin de réduire l'attrait des cultures.

Ces mesures complètent celles déjà prises qui consistent à un maintien de l'herbe haute en dehors des pistes gazonnées ainsi que la mise en place de picots sur les installations pouvant servir de perchoir d'observation par les rapaces.

Nous avons également mis en place, en collaboration avec la société qui effectue l'étude faunistique ainsi que notre amodiataire, un tableau des actions mécaniques et des périodes de travaux correspondant (voir annexe) afin d'effectuer au mieux les actions d'effarouchement. De plus, la plupart des travaux mécanique sont fait 1h avant le coucher du soleil afin d'être beaucoup moins attractif pour les oiseaux.

4. Prévention du péril animalier

La prévention du péril animalier est conforme à la réglementation, et est mise en œuvre avec les personnels et matériels suivants :

- o 1 agent SSLIA de service formé et habilité péril animalier,
- o 1 dispositif d'effarouchement acoustique mobile monté sur un véhicule léger 4x4,
- o 1 révolver 9 mm à blanc lance fusées adaptées,
- o 1 pistolet lance-fusées calibre 18.6 mm et les fusées adaptées,
- o 1 fusil de chasse calibre 12 type arme "parcours de chasse" avec cartouches 10x50,
- o 1 casque antibruit type 817 NSL "stand de tir",
- o 1 paire de jumelle 10x50,
- o Du matériel de capture des animaux, gants de protection spécifiques, cage, lasso.

La mission du péril animalier n'est mise en œuvre qu'à l'occasion des mouvements commerciaux d'avions de longueur hors tout égale ou supérieure à douze mètres, et/ou chaque fois qu'un équipage ou que l'organisme de la circulation aérienne signale la présence d'animaux susceptibles d'entraîner un danger. Ces mesures sont applicables durant la période comprise entre le lever du soleil moins 30 minutes et le coucher du soleil plus 30 minutes. Comme indiqué dans le tableau en annexe, un effarouchement intensif est effectué par les agents du SPPA lors de certain travaux agricoles.

Pour l'année 2014, 3340 missions de péril animalier ont été effectuées par les agents du SPPA.

5. Demande d'autorisation de prélèvement

Les mesures d'effarouchement conduisent les espèces d'oiseaux à une certaine accoutumance. Il paraît donc souhaitable de continuer à effectuer des opérations ponctuelles de prélèvement sur les espèces dont l'importance de la population devient un danger pour l'activité aéronautique.

A. Espèces concernées

En plus des espèces non protégées, nous vous demandons la possibilité de pouvoir intervenir sur des espèces d'oiseaux protégés, en respectant les recommandations du STAC et en ayant la volonté de ne pas atteindre ces chiffres :

- ⇒ Goéland argenté : demande de prélèvement pour 5 individus
- ⇒ Goéland leucopnée : demande de prélèvement pour 5 individus
- ⇒ Faucon crécerelle : demande de prélèvement pour 10 individus
- ⇒ Héron cendré : demande de prélèvement pour 5 individus
- ⇒ Milan noir : demande de prélèvement pour 10 individus
- ⇒ Buse variable : demande de prélèvement pour 10 individus.

Huit buses variable sont à l'origine de collisions avec les aéronefs lors de l'année 2014.

Les goélands argentés ont une fréquentation ponctuelle, mais leur grande taille nous oblige à ne courir aucun risque.

Quant aux hérons cendrés, leur vol lent au travers des axes de piste justifie la nécessité d'intervenir sur cette espèce.

Le milan noir, dont la présence est grandissante surtout en période de fauche, est une espèce qui a un fort taux de collisions avec les aéronefs même si en 2014 celui-ci n'a pas fait l'objet de collision.

Aussi, nous vous demandons la possibilité de prélever entre 5 et 10 individus de chaque espèce.

B. Méthodes de prélèvement

Ces prélèvements seront effectués à l'aide du fusil de chasse par les agents habilités du SPPA lors de période de forte activité ornithologique ou lorsque les espèces présenteront un danger immédiat pour la sécurité aéronautique.

Tout prélèvement sera notifié sur les imprimés prévus à cet effet dans le manuel d'exploitation du SPPA.

C. Liste agents SPPA habilités à la lutte animalière

Vous trouverez ci-dessous la liste des agents SPPA habilités à la lutte animalière :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| ⇒ BERRIER Michel | ⇒ SOUCHAL Sébastien |
| ⇒ GIRAUD Laurent | ⇒ CHELOUCHE Sébastien |
| ⇒ VARLAMOS Christophe | ⇒ GARDARIN Karl |
| ⇒ FRANC Laurent | ⇒ PASQUIER Normann |
| ⇒ MALLINJOURD Olivier | ⇒ RAMADE Vincent |
| ⇒ PONS David | ⇒ BARCELO Michael |
| ⇒ PORTIER Nicolas | ⇒ FERAL Julien |
| ⇒ TONDUF Pierrick | ⇒ ANGLARET Adrien |
| ⇒ COUVREUR Ludovic | ⇒ DOUISSARD Romain |
| ⇒ FONTAINE Hugo | ⇒ GAUTHIER Julien |
| ⇒ LAQUERBE Romain | ⇒ LASSIGNOL Gaëtan |
| ⇒ MARTIN Yannick | ⇒ MOZOLENSKI Adrien |
| ⇒ PALAZON Justin | ⇒ PEROT Stéphane |
| ⇒ RIGAL Benoit. | |

D. Liste agents SSLIA habilités pour le prélèvement

Vous trouverez ci-dessous la liste des agents SSLIA habilités pour le prélèvement :

- | | |
|------------------|------------------|
| ⇒ BERRIER Michel | ⇒ GIRAUD Laurent |
|------------------|------------------|

- ⇒ SOUCHAL Sébastien
- ⇒ CHELOUCHE Sébastien
- ⇒ PASQUIER Normann
- ⇒ MALLINJOURD Olivier
- ⇒ RAMADE Vincent
- ⇒ PEROT Stéphane
- ⇒ FONTAINE Hugo
- ⇒ LAQUERBE Romain
- ⇒ MOZOLENSKI Adrien
- ⇒ MARTIN Yannick.
- ⇒ VARLAMOS Christophe
- ⇒ PONS David
- ⇒ GARDARIN Karl
- ⇒ PORTIER Nicolas
- ⇒ COUVREUR Ludovic
- ⇒ DOUISSARD Romain
- ⇒ GAUTHIER Julien
- ⇒ LASSIGNOL Gaëtan
- ⇒ RIGAL Benoit

ANNEXE

OPERATION	ACTION MECANIQUE	PERIODE	HORAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	OBSERVATIONS
FAUCHE DE L'HERBE	Enrubannage	Mai	1h avant le coucher du soleil	2 à 3 soirées	
	Foin	Septembre	Pas de contrainte	1 à 2 fois	
FANNAGE	Enrubannage	Mai	Fonction du programme avion	1 fois	Effarouchement intensif
	Foin	Septembre	Fonction du programme avion	2 à 3 fois	
ENDAINNAGE / PRESSAGE	Enrubannage	Mai	Fonction du programme avion	1 à 2 fois	Effarouchement intensif
	Foin	Septembre	Fonction du programme avion	1 à 2 fois	
TRAVAIL DU SOL	Déchaumage	<31/07 / 15/10 >	1h avant le coucher du soleil	2 à 3 fois	
		Aout/Sept/mi-oct	Pas de contrainte	2 à 3 fois	
	Travail de la terre	<31/07 / 15/10 >	1h avant le coucher du soleil	2 à 3 fois	
		Aout/Sept/mi-oct	Pas de contrainte	2 à 3 fois	
MOISSONS	Semis	15/10 au 15/11	Pas de contrainte	4 à 5 jours	
		15/07 au 15/08	Pas de contrainte	4 à 5 jours	
BROYAGE	Pistes gazonnées	Avant le 31/07 sur demande	1h avant le coucher du soleil	Eviter juin juillet	
	Servitudes				
	Loc/Glide		Lundi au jeudi 1h avant le coucher du soleil	Avis de travaux	

COLLISIONS ANIMALIERES AERONEFS ANNEE 2014

Nombre	Compagnie	Aéronef	Date	Heure	Piste	Mouvement	Type animal	Nombre	Lieu du choc	Emplacement
1	HOP	EMB 145	14-janv.-14	09h10	26	Atterrissage	Buse	1	Seuil 26	Limite du Glide
2	Air France	CRJ 1000	17-févr.-14	08h14	26	Atterrissage	Buse	1	Après le touché des roues	Limite du Glide
3	Air France	EMB 170	14-mars-14	07h18	8	Décollage	Buse	1	Entre C3 et bretelle pompier sur piste principale	LVP - pas de PPA
4	HOP	EMB 145	19-mars-14	07h21	8	Décollage	Moineau	1	En monté après C3	Milieu chemin du glide
5	Air France	CRJ 1000	20-juin-14	18h59	8	Décollage	Buse	1	Entre D2 et D3 sur piste principale	Milieu chemin du glide
6	Air France	ATR 72	25-juin-14	16h45	26	Atterrissage	Faucon Crécerelle	1	50 m après D2	Limite du Glide
7	Air Corsica	ATR 72	28-juin-14	17:11	26	Décollage	Pinçon des arbres	1	Croisement voie pompier	Milieu chemin du glide
8	Air France	EMB 170	6-juil.-14	14:20	26	Décollage	Buse	1	Entre C3 et bretelle pompier sur piste principale	Croisement chemin du glide et voie pompier
9	Air France	EMB 190	8-juil.-14	18:30	26	Atterrissage	Faucon Crécerelle	1	Au touché des roues	Limite du Glide
10	Air France	EMB 190	8-juil.-14	19:20	8	Décollage	Faucon Crécerelle	1	Entre C3 et C4	Croisement chemin du glide et voie pompier
11	Air Méditerranée	B 737	20-juil.-14	13:10	8	Décollage	Faucon Crécerelle	1	Intersection piste et C3	Croisement chemin du glide et voie pompier
12	Armée de l'Air	A 400M	25-août-14	16h45	26	Passage	Pigeon ramier	1	Principale vers D2	Pas de PPA , aéronef non commercial
13	Air France	ATR 42	27-août-14	09h50	26	Atterrissage	Pigeon ramier	1	Au touché des roues	Limite du Glide
14	Ryanair	B 738	26-sept.-14	08h45	26	Atterrissage	Buse	1	Au roulage vers bretelle pompier	Limite du Glide
15	Aéroclub	DR 400	27-sept.-14	15h30	08 G	Atterrissage	Buse	1	Seuil 08 gazonnée	Chemin du glide
16	Air France	ATR 72	6-oct.-14	06h50	8	Décollage	Lièvre	1	Entre C3 et C4	Pas de PPA (> 30 mn avant levé du soleil)
17	Air France	EMB 170	13-oct.-14	13h30	26	Atterrissage	Buse	1	Au touché des roues	Limite du Glide
18	Air France	CRJ 1000	11-nov.-14	11h10	8	Accélération	Alouette des champs	1	Entre C3 et C4	Milieu chemin du glide
19	Air France	EMB 170	11-nov.-14	11h40	8	Accélération	Alouette des champs	1	Entre C3 et C5	Milieu chemin du glide

COLLISIONS ANIMALIERES AERONEFS ANNEE 2014

Nombre	Compagnie	Aéronef	Date	Heure	Piste	Mouvement	Type animal	Nombre	Lieu du choc	Emplacement
20	Airline	B 1900	2-déc.-14	11h00	8	Décollage	Vanneaux	2	Juste après C3	Milieu chemin du glide
TOTAL ANIMAUX RETROUVES								21		

COLLISIONS ANIMALIERES AERONEFS ANNEE 2014



